Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1026

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public 1026
DP
JAA
1002 Lausanne
7 février 1991
Hebdomadaire romand
Vingt-huitième année

Nouvelles alliances

La scène se passe au Conseil général d'un petit village vaudois. Une discussion s'est engagée, à la suite d'un question à la Municipalité, sur l'opportunité d'apporter une aide financière à une garderie d'enfants de la région soutenue par les autres communes du district. La somme en question ne dépasserait pas 5000 francs par année; le budget de la commune est supérieur à 600 000 francs. Discussion, donc, sur le principe.

Plusieurs paysans prennent la parole. Le discours est simple: la famille en général et les femmes en particulier n'ont qu'à s'occuper des enfants; nul besoin donc de garderies et malheureuses sont les familles où les deux conjoints travaillent. Ce que les paysans oublient en l'occurrence, c'est que s'ils peuvent aux-mêmes profiter de ce modèle familial, c'est grâce à des subventions gigantesques: 3 milliards par année supportés par les budgets publics et 4 milliards par les consommateurs. Et d'ailleurs, de quel modèle familial parle-t-on quand il faut aller jusque sur l'île Maurice pour trouver des femmes et avoir recours à des saisonniers privés de vie familiale et trop souvent mal payés pour remplacer les fils qui s'en vont ? Nombreuses sont les familles non paysannes mais faisant partie de la même communauté villageoise qui souhaiteraient s'organiser différemment, travailler sur place et profiter davantage de la maison qu'ils ont construite au vert à grands frais. Mais la chose n'est guère possible parce que les régions rurales n'offrent pas assez d'emplois, même à ceux qui y ont toujours vécu, et parce que le prix du sol pousse les familles à s'endetter. Or qui a vendu les terres sinon, le plus souvent, les paysans eux-mêmes ?

La lecture des analyses de votations et celle des mots d'ordre de l'Union démocratique du centre, parti traditionnel des paysans, confirment cet égoïsme: qu'il s'agisse d'offrir un congé-maternité ou d'abaisser la durée hebdomadaire du travail, les milieux ruraux s'y opposent massivement.

Autre domaine: la protection de l'environnement. Les agriculteurs prétendent s'en charger, mais sont perpétuellement en bataille avec les organisations écologistes, que ce soit localement, pour protéger un site, ou globalement, pour diminuer les atteintes à l'environnement dont l'agriculture est responsable. Le WWF et la LSPN ont certes parfois soutenu des revendications excessives et déplacées. Mais de nombreuses critiques justifiées ne se sont heurtées qu'à une froide obstination.

Les paysans devront certainement revoir leurs alliances et s'ouvrir à de nouvelles conceptions, tant de la société que de leur métier. Comment peuvent-ils être crédibles lorsqu'ils réclament une amélioration de leur condition sociale s'ils réfutent des revendications semblables lorsqu'elles émanent des syndicats ? Comment justifier le protectionnisme et les subventions dont ils profitent si c'est pour porter atteinte à l'environnement ? Et même si les statistiques nous prouvent que des restructurations sont en cours, un certain conservatisme reste bien ancré chez les paysans, qui les empêche si souvent de s'entendre à deux ou trois pour partager une machine ou pour n'être pas obligés, chacun, de traire tous les jours. Les nouveaux alliés des paysans, ce sont les organisations écologistes et tiers-mondistes, formations qui ont toujours défendu une agriculture de type «familial», à dimension humaine et respectueuse de l'environnement. Il y a accord sur les deux premiers points, un arrangement devrait être possible pour le troisième.

Un moyen terme existe entre l'exploitation trop petite où un homme et une femme s'essoufflent et l'usine agricole. Ce moyen terme passe probablement par des paiements directs ou une forme de contribution contractuelle pour des tâches d'intérêt général; mais il est aussi à mettre en place par les agriculteurs eux-mêmes, en collaboration entre eux, avec la population qu'ils ont voulu voir s'installer à la campagne et avec les organisations qui seront leurs alliées de demain.

PI